

# État des systèmes d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène

Point sur la situation dans le monde en 2025

PRINCIPALES CONCLUSIONS





# État des systèmes d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène

Point sur la situation dans le monde en 2025

PRINCIPALES CONCLUSIONS

**glaas**

UN-Water Global Analysis  
and Assessment of Sanitation  
and Drinking-Water





# Table des matières

1. Introduction .....	1
2. Politiques, plans, dispositions institutionnelles et cibles nationales .....	3
3. Suivi, revue et utilisation des données pour la prise de décisions .....	5
4. Régulation et surveillance .....	7
5. Ressources humaines .....	9
6. Financement .....	11
7. Appui des partenaires de développement au secteur WASH .....	14
8. Cibles relatives aux moyens de mise en œuvre de l'ODD 6 (cibles 6.a et 6.b) .....	16
9. Principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté .....	19
10. Climat et secteur WASH .....	21
11. Pays, territoires et partenaires de développement participant au cycle GLAAS 2024/2025 .....	23





# 1. Introduction

Le présent document récapitule les principales conclusions du rapport 2025 sur l'analyse et l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS). Il fait le point sur l'état actuel des systèmes d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène (WASH), cite des exemples témoignant de certains progrès, répertorie les lacunes critiques et indique les domaines dans lesquels des efforts supplémentaires peuvent améliorer la mise en œuvre et les résultats de façon à pouvoir atteindre les objectifs et cibles des politiques nationales du secteur WASH.

Le rapport GLAAS 2025 passe en revue la situation des principaux éléments des systèmes WASH : politiques, plans, dispositions institutionnelles et cibles nationales ; suivi, revue et utilisation des données pour la prise de décisions ; régulation et surveillance ; ressources humaines ; et financement. Il livre aussi une analyse détaillée des deux cibles de l'objectif de développement durable n° 6 (ODD 6) relatives aux moyens de mise en œuvre – la cible 6.a sur la coopération internationale et l'aide au renforcement des capacités, et la cible 6.b sur la participation locale – et de leurs indicateurs. On y trouve également des sections sur l'appui des partenaires de développement et le principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté. L'importance de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement pour l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce changement étant de plus en plus reconnues, le rapport comporte également une section sur le climat et le secteur WASH, qui évoque la façon dont les pays et territoires participants tiennent compte dans leurs systèmes WASH des aspects concernant les risques et la résilience, l'adaptation et l'atténuation face au changement climatique.

Un certain nombre de rapports internationaux et nationaux ont déjà été produits sur les progrès accomplis dans le secteur WASH, mais peu ont rendu compte de la situation des systèmes WASH proprement dits et fait un « diagnostic » des problèmes et des lacunes. Dix ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et ses ODD, et à moins de cinq ans de l'échéance de 2030, le rapport GLAAS 2025 constitue une ressource utile en ce moment stratégique. Il peut aider les pays qui évaluent leurs progrès et actualisent leurs plans et budgets pour la période finale des ODD, et aussi apporter de précieux renseignements aux partenaires de développement, aux institutions financières internationales et aux entreprises qui souhaitent investir efficacement afin d'obtenir les meilleurs résultats. Il peut aussi apporter une contribution importante en livrant des données et des éléments probants pour le dialogue politique international sur l'eau et l'assainissement et l'ODD 6, notamment en vue de la prochaine Conférence des Nations unies sur l'eau, en 2026, sur le thème « Accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n°6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ».

L'analyse figurant dans le rapport GLAAS 2025 donne une vue d'ensemble complète des renseignements utiles disponibles dans la série de données GLAAS 2024/2025. Les praticiens, les chercheurs, les décideurs, les organisations de la société civile, les investisseurs et les citoyens impliqués dans le secteur WASH sont invités à étudier cet ensemble de données, à approfondir l'analyse et à examiner les spécificités afin de parvenir à une meilleure compréhension et de contribuer à des actions plus efficaces pour tenir la promesse collective d'un accès pour tous à des services d'eau et d'assainissement gérés en toute sécurité.

Au niveau mondial, 105 pays et territoires ont répondu à l'enquête nationale GLAAS 2024/2025, ce qui représente 62 % de la population mondiale, par rapport à l'ensemble des régions couvertes par les ODD<sup>1</sup>. En outre, 21 partenaires de développement ont répondu à l'enquête GLAAS 2024/2025 menée auprès des partenaires de développement.

La version intégrale du rapport et la série de données GLAAS 2024/2025 peuvent être consultées sur le portail de données du programme GLAAS.

---

<sup>1</sup> Dont un territoire : le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Les statistiques figurant dans le présent résumé ont trait à des pays et territoires.



## 2. Politiques, plans, dispositions institutionnelles et cibles nationales

La plupart des pays ont largement progressé en ce qui concerne l'adoption de politiques et de dispositions institutionnelles et la définition de cibles nationales. La majorité des pays ont intégré des niveaux de services gérés en toute sécurité dans leurs politiques/plans WASH et leurs objectifs nationaux. Bien que les organismes chefs de file des sous-secteurs WASH aient été désignés en grande partie, les deux tiers des pays ont mentionné des chevauchements de fonctions, signe que la fragmentation institutionnelle reste un problème. Le manque de ressources financières et humaines suffisantes pour mettre en œuvre les politiques et plans WASH reste un défi majeur.

### Politiques et plans

- **On constate que des politiques et plans WASH ont largement été adoptés :** Près de 90 % des pays ont adopté des politiques pour au moins un sous-secteur WASH. Environ 70 % indiquent avoir officiellement adopté une politique et un plan pour l'eau de boisson et l'assainissement en milieux urbains et ruraux.
- **Des niveaux de services WASH gérés en toute sécurité sont intégrés dans la plupart des politiques et plans :** La plupart des pays ont intégré des services d'eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité dans leurs politiques et plans WASH. Quatre-vingt-douze pour cent disposent d'une politique et/ou d'un plan WASH qui intègre l'eau potable gérée en toute sécurité, et 88 % en ont une et/ou un qui inclut une gestion sécurisée de l'assainissement.
- **Les ressources restent insuffisantes pour la mise en œuvre des politiques et plans WASH :** Moins de 13 % des pays indiquent disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour appliquer leurs plans.

### Dispositions institutionnelles

- **Les organismes chefs de file du secteur WASH ont été largement désignés :** Quasiment tous les pays disposent d'un organisme chef de file pour l'eau potable en milieu urbain. Cependant, 9 % des pays ont déclaré ne pas disposer d'un tel organisme pour l'assainissement en milieu rural, et 12 % n'en avaient pas pour l'hygiène des mains.
- **La fragmentation institutionnelle reste un problème majeur :** Soixante-quatre pour cent des pays ont mentionné que des institutions publiques différentes sont investies de rôles et responsabilités qui se chevauchent en totalité ou en partie. Cela peut se solder par des inefficacités et une action non coordonnée. En outre, plus de 20 % des pays ont indiqué que certains ministères (finances ou agriculture, par exemple) qui devraient être impliqués dans le secteur WASH n'y sont actuellement pas associés.

## Cibles nationales

- **La plupart des pays ont défini des cibles nationales en matière d'eau potable et d'assainissement, mais l'hygiène des mains est à la traîne :** La majorité des pays ont établi des cibles pour l'eau potable (85 %) et l'assainissement (87 %). Le pourcentage de pays ayant un objectif national pour l'hygiène des mains est nettement inférieur (49 %).
- **Plus de la moitié des pays ont défini des cibles nationales alignées sur les niveaux de services gérés en toute sécurité :** Cinquante-six pour cent des pays indiquent que leur cible nationale en matière d'assainissement est alignée sur un certain niveau de services gérés en toute sécurité, tandis que 62 % en font autant pour leur objectif national d'eau potable.
- **Les cibles urbaines sont plus volontiers alignées sur des niveaux de services gérés en toute sécurité que les cibles rurales :** Soixante-cinq pour cent des pays indiquent que leur cible d'assainissement urbain est alignée sur des niveaux de services gérés en toute sécurité, contre 46 % pour l'assainissement rural. De même, 69 % des pays indiquent que leur cible pour l'eau potable en milieu urbain est alignée sur des niveaux de services gérés en toute sécurité, contre 53 % pour l'eau potable en milieu rural.



### 3. Suivi, revue et utilisation des données pour la prise de décisions

La plupart des pays ont défini des indicateurs nationaux de suivi pour les politiques/plans WASH. Les indicateurs nationaux de suivi qui ont été adoptés et qui sont suivis par rapport aux données de référence sont plus courants pour la couverture des services, la qualité et les infrastructures alors qu'ils ne le sont pas pour la gouvernance, le financement et les ressources humaines. Moins d'un tiers des pays disposent d'indicateurs nationaux de suivi en matière d'accessibilité financière et d'équité. Des systèmes de gestion de l'information (SGI) ont largement été mis en place pour le secteur WASH. La plupart des pays procèdent à des revues sectorielles conjointes (RSC) avec leurs partenaires de développement, mais la régularité de ces revues varie. On observe une forte tendance positive en ce qui concerne l'utilisation des données pour la prise de décisions.

#### Indicateurs de suivi nationaux pour le secteur WASH

- **La plupart des pays ont défini des indicateurs de suivi nationaux pour les politiques/plans WASH :** Soixante-quinze pour cent des pays ont défini un ensemble d'indicateurs de suivi nationaux pour les politiques/plans WASH. Soixante et un pour cent indiquent qu'un processus est en place pour passer en revue régulièrement les indicateurs nationaux et incorporer les résultats dans les revues sectorielles conjointes, par exemple. La plupart des pays (84 %) indiquent que des données sont recueillies à l'échelon infranational et regroupées à l'échelon national pour suivre un indicateur de suivi national ou plusieurs de ces indicateurs.
- **Les pays sont peu nombreux à mesurer les ressources nécessaires aux systèmes WASH et l'accessibilité et l'équité de ces systèmes :** Les types d'indicateurs de suivi nationaux les plus courants que les pays ont adoptés et comparés à des données de référence sont les suivants : couverture des services (63 %), prestation de services (57 %) et infrastructures (53 %). Ils sont moins nombreux à disposer d'indicateurs permettant de suivre les données de référence pour des ressources comme le financement (37 %), les ressources humaines (34 %) et la gouvernance (34 %). Environ un tiers des pays disposent d'indicateurs de suivi nationaux pour l'accessibilité (33 %) et l'équité (28 %), ce qui témoigne des difficultés à suivre l'action menée pour atteindre les populations mal desservies et vulnérables. L'élaboration d'un ensemble d'indicateurs nationaux de suivi pour les systèmes WASH pourrait aider les pays à renforcer leurs systèmes nationaux de suivi et d'évaluation de façon à mesurer les ressources et les processus sous l'angle des résultats et de l'efficacité.

#### Systèmes de gestion de l'information (SGI) pour le secteur WASH

- **Les SGI du secteur WASH collectent des données auprès des prestataires de services et des administrations infranationales :** Soixante et onze pour cent des pays disposent d'un SGI national pour le secteur WASH. Parmi ceux qui disposent d'un SGI utilisant des données WASH, 99 % ont déclaré disposer de données sur l'eau potable, 90 % sur l'assainissement et 48% sur l'hygiène des mains. Les types de données les plus courants sont la couverture des services (94%), la qualité de l'eau potable

(85%) et la consommation d'eau (79%). Cela correspond aux résultats montrant que les indicateurs nationaux de suivi incluent le plus souvent des indicateurs sur la couverture, la prestation et la qualité des services. Les prestataires de services et les administrations infranationales sont les contributeurs de données les plus courants.

## Suivi des indicateurs de performance clés concernant les prestataires de services

- **Les pays suivent l'évolution des indicateurs de performance clés concernant les prestataires de services :** Le suivi des indicateurs de performance clés concernant les prestataires de services est déterminant pour la prise de décisions visant à améliorer les prestations et la couverture des services. Soixante-dix pour cent des pays indiquent exercer un suivi des pertes en eau pour quantifier les pertes physiques et commerciales dans les activités d'approvisionnement en eau. Soixante-trois pour cent indiquent faire un suivi pour mesurer la part des eaux usées urbaines traitées, contre 33 % pour mesurer celle des eaux usées rurales traitées. Cinquante-six pour cent indiquent que « le nombre de prestataires de services pour 1 000 habitants » font l'objet d'un suivi afin de mesurer l'adéquation et l'efficacité des ressources humaines pour la bonne exécution des prestations de services.

## Évaluation des progrès au moyen de revues sectorielles conjointes (RSC)

- **De nombreux pays procèdent à des RSC avec leurs partenaires de développement, mais leur fréquence varie :** Soixante-treize pour cent des pays ont déclaré procéder à des RSC, en y associant diverses parties prenantes pour passer en revue les progrès accomplis et fixer les priorités. Tous les pays ont invité les organismes publics compétents à participer aux revues, et 88 % ont invité les partenaires de développement s'occupant du secteur à en faire autant. La plupart des pays utilisent les revues pour définir les mesures prioritaires et évaluer le progrès des cibles nationales. Une plus forte proportion de pays à revenu faible et intermédiaire inférieur que de pays à revenu intermédiaire supérieur et élevé ont mené une RSC au moins tous les deux ans. Trente et un pour cent des pays indiquent que les RSC sont menées de manière ponctuelle, ce qui témoigne d'un manque de régularité.

## Utilisation des données dans la prise de décisions

- **Les pays ont de plus en plus recours à des données WASH pour prendre leurs décisions :** Pour les 44 pays qui ont répondu à cette question lors des cycles GLAAS 2013/2014, 2016/2017, 2018/2019, 2021/2022 et 2024/2025, le pourcentage de ceux qui ont recours à des données sur l'assainissement dans la prise de décisions pour les activités de revue et la planification sectorielles est passé de 34 % en 2013/2014 à 68 % en 2024/2025. Les données relatives à l'eau potable enregistrent une progression plus modeste, à partir d'un niveau de référence plus élevé. Les pays sont moins nombreux à indiquer utiliser des données sur l'hygiène pour la prise de décisions relatives à la planification et aux revues (40 %) et à l'allocation des ressources (35 %). Plus de la moitié des pays utilisent des données WASH pour éclairer leurs décisions de santé publique, notamment pour la réponse aux épidémies et la désignation des établissements de santé prioritaires.



## 4. Régulation et surveillance

La plupart des pays participants disposent de réglementations et de normes en matière d'eau potable et d'assainissement. Il existe généralement des autorités de régulation pour l'eau potable et l'assainissement en milieu urbain et en milieu rural, mais c'est moins le cas pour l'assainissement autonome. Les pays à faible revenu sont les moins susceptibles de disposer d'autorités de régulation, notamment en matière d'assainissement. La régulation par voie ministérielle a été citée comme étant le modèle de régulation le plus courant, tandis qu'un nombre beaucoup plus restreint de pays font état d'une régulation assurée par un organisme autonome. L'efficacité des autorités de régulation est variable, notamment en raison de l'insuffisance des ressources humaines. Moins de la moitié des pays publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable. Des plans de sécurité sanitaire de l'eau sont généralement intégrés dans les politiques et la régulation, mais leur mise en œuvre est limitée. Il existe un décalage entre la surveillance obligatoire et sa fréquence réelle : seul un cinquième des pays effectue une surveillance de l'eau potable à la fréquence requise.

### Réglementation et autorités de régulation

- **La plupart des pays disposent de règlements et de normes sur l'eau potable et l'assainissement :** Pour l'eau potable, près de 90 % des pays indiquent avoir mis en place des normes de qualité de l'eau (89 % en milieu urbain, 88 % en milieu rural) et plus de 75 % avoir défini des règlements ou des normes imposant des conditions de prestation de services (86 % en milieu urbain, 75 % en milieu rural). En ce qui concerne l'assainissement, les pays indiquent disposer de règlements, de normes ou de lignes directrices portant sur toute la chaîne des services d'assainissement. Quatre-vingt-neuf pour cent d'entre eux indiquent imposer des exigences minimales pour les toilettes. Les règlements relatifs à la gestion des boues fécales (71 %) sont moins courants que ceux concernant les raccordements d'égouts (84 %). Les règlements relatifs à l'élimination ou à la réutilisation sans danger des boues fécales et des eaux usées sont les moins courants dans l'ensemble (67 %).
- **Il existe généralement des autorités de régulation pour l'eau potable, mais un décalage subsiste en ce qui concerne l'assainissement collectif dans les pays à faible revenu :** La plupart des pays indiquent disposer d'autorités de régulation pour l'eau potable en milieu urbain (91 %) et en milieu rural (83 %) et pour l'assainissement collectif (82 %) et l'assainissement autonome (72 %). Les pays à faible revenu sont ceux qui déclarent disposer le moins d'autorités de régulation, en particulier pour l'assainissement par les égouts (seulement 58 % de ces pays). Les pays indiquent que la régulation par voie ministérielle est le modèle de régulation le plus courant. Moins d'un tiers des pays mentionnent des règlements dont l'initiative revient à un organisme indépendant.
- **L'efficacité des autorités de régulation est variable, ce qui tient en partie au manque de ressources humaines :** Soixante-et-un pour cent des pays indiquent que les autorités de régulation chargées de l'eau potable en milieu urbain exécutent intégralement la planification et prennent systématiquement des mesures en cas de non-respect. Quarante-trois pour cent des pays indiquent que les autorités de

régulation publient des rapports accessibles au public sur la qualité de l'eau potable. Seuls 24 % des pays indiquent disposer de ressources humaines suffisantes pour la régulation de l'eau potable, et seuls 19 % disposer de ressources humaines suffisantes pour la régulation de l'assainissement.

## Approches de gestion des risques

- **Des plans de sécurité sanitaire de l'eau sont généralement intégrés dans les politiques et réglementations, mais leur mise en œuvre est limitée :** La plupart des pays incluent la planification de la sécurité sanitaire de l'eau ou des approches équivalentes dans leur politique ou leur réglementation concernant l'eau potable en milieu urbain (79 %) et en milieu rural (75 %). Parmi ceux-ci, près de la moitié exigent la mise en œuvre de ces approches, mais beaucoup moins indiquent appliquer des méthodes de gestion des risques pour l'eau potable à grande échelle (28 % en milieu urbain, 16 % en milieu rural).

## Surveillance indépendante

- **Il existe un écart entre la surveillance obligatoire et la fréquence réelle de la surveillance :** Dans les zones urbaines, seuls 21 % des pays indiquent que la surveillance de l'eau potable est effectuée à 95–100 % de la fréquence requise. Plus de 50 % des pays n'imposent pas de fréquence obligatoire de surveillance des eaux usées ou des boues.



## 5. Ressources humaines

La pénurie de personnel qualifié est un facteur limitant pour les fonctions clés du secteur WASH, en particulier pour l'assainissement. Des efforts sont en cours pour évaluer les besoins et renforcer les ressources humaines du secteur WASH, sans atteindre encore l'échelle voulue. Moins d'un tiers des pays indiquent disposer des ressources humaines suffisantes pour fournir les services WASH. Les principaux défis dans ce domaine sont notamment la réticence du personnel à vivre et à travailler en zone rurale, la disponibilité des ressources pour rémunérer le personnel, la disponibilité de professionnels qualifiés et la stigmatisation associée au travail dans le domaine de l'assainissement. Certains pays ont pris des dispositions pour attirer et recruter des travailleurs qualifiés, notamment en renforçant leur collaboration avec des établissements de formation et des instituts professionnels. Des lacunes importantes subsistent en matière de mesures de santé et de sécurité au travail, en particulier pour les travailleurs de l'assainissement. Dans l'ensemble, les femmes sont sous-représentées dans les effectifs du secteur WASH, notamment aux postes de direction, et dans les pays à faible revenu.

### Besoins en ressources humaines du secteur WASH

- **Peu de pays disposent de personnel qualifié en nombre suffisant pour assurer les fonctions essentielles liées à l'exécution des services WASH :** Moins d'un tiers des pays indiquent disposer de ressources humaines suffisantes pour l'eau potable (26 %), l'assainissement (15 %) ou l'hygiène des mains (18 %). Dans le domaine de l'assainissement, en particulier, peu disposent de ressources humaines suffisantes pour remplir des fonctions essentielles comme la réglementation (19 %), la gestion de la conception et de la construction des installations et des réseaux (17 %), l'exploitation et la maintenance (17 %) et le suivi et l'évaluation (16 %).
- **L'évaluation des besoins en ressources humaines est limitée :** Malgré les lacunes, seul un tiers des pays ont procédé à une évaluation nationale des besoins en ressources humaines. Parmi ce nombre, la plupart procèdent à des évaluations ponctuelles. Plus des trois quarts des pays ayant mené une évaluation nationale en ont utilisé les résultats pour établir un plan ou une stratégie.

### Part des femmes dans les effectifs du secteur WASH

- **La représentation des femmes dans les effectifs du secteur augmente :** Quarante pour cent des pays ont déclaré que les femmes occupaient au moins 40 % des postes de la fonction publique du secteur WASH.
- **Les disparités persistent, en particulier dans les pays à faible revenu et dans les postes de direction :** Dans les pays à faible revenu, seuls 11 % des pays indiquent qu'au moins 40 % de tous les postes de la fonction publique du secteur WASH sont occupés par des femmes, contre 66 % dans les pays à revenu intermédiaire supérieur. Seuls 24 % des pays mentionnent que les femmes occupent au moins 40 % des postes de direction (postes de chef de service ou de département, de directeur, de cadre ou autres postes de haut fonctionnaire dans les ministères et les institutions publiques).

## Difficultés en matière de ressources humaines dans le secteur WASH

- **Des difficultés importantes subsistent en matière de ressources humaines dans le secteur WASH :** Plus d'un tiers des pays indiquent que les travailleurs qualifiés ne souhaitent pas vivre et travailler en milieu rural. En ce qui concerne l'eau potable, près d'un quart indiquent que leurs ressources sont insuffisantes pour rémunérer du personnel. La stigmatisation associée au travail dans le sous-secteur de l'assainissement a été signalée comme un obstacle important dans 11 % des pays.
- **Il y a une pénurie de professionnels issus des établissements de formation pour répondre aux besoins :** Si plus de 70 % des pays disposent de centres de formation technique et professionnelle et d'universités assurant un enseignement général ou spécialisé pour le secteur WASH, moins de 20 % indiquent que les établissements de formation sont en mesure de fournir des professionnels qualifiés en nombre suffisant pour répondre aux besoins dans des sous-secteurs quelconques.

## Mesures prises pour remédier au manque de ressources humaines

- **Certains pays ont recours à des stratégies de promotion pour attirer et recruter des travailleurs :** Environ 25 % des pays utilisent des stratégies de promotion pour attirer des candidats potentiels vers le secteur WASH, et 58 % de ces pays ont mis en place des stratégies qui ciblent spécifiquement les femmes. Il peut s'agir des mesures suivantes : programmes pour jeunes professionnels, offres salariales compétitives, primes de résultats, bourses offertes aux étudiants souhaitant s'orienter vers des domaines ou des disciplines très demandés, salons de l'emploi et campagnes d'orientation professionnelle pour illustrer les possibilités de carrière.
- **La collaboration avec les établissements de formation professionnelle et d'enseignement supérieur progresse :** Près de 40 % des pays indiquent disposer au niveau national d'un cadre de collaboration avec les établissements d'enseignement professionnel et supérieur afin d'attirer des professionnels. Ces cadres prévoient un certain nombre d'activités : contrats de recherche, programmes de formation spécialisée, évaluation des programmes d'études, programmes de formation continue et programmes de stages ou d'apprentissage entre les établissements d'enseignement et l'administration publique, les autorités de réglementation et/ou les grands prestataires de services.

## Protection des droits et de la sécurité des travailleurs

- **Les mesures visant à formaliser l'emploi dans le secteur WASH font souvent défaut :** La moitié des pays (51 %) ont mis en place des exigences minimales en matière de relations employeur-employé, telles que l'octroi d'une assurance maladie, l'administration des vaccins, la stabilité contractuelle et/ou le salaire minimum. Moins de la moitié ont pris des mesures pour formaliser l'emploi des travailleurs dans les secteurs de l'eau potable (45 %) et de l'assainissement (40 %). Plus de 70 % ont pris des mesures pour protéger la liberté syndicale.
- **Peu de pays ont pris des mesures pour protéger la sécurité des travailleurs :** Un peu plus de la moitié ont adopté des directives pratiques pour la santé et la sécurité des travailleurs et plus d'un tiers des mécanismes pour vérifier le respect de ces dispositions. Cependant, seul un cinquième des pays ont déclaré avoir pris des mesures pour fournir des équipements suffisants afin de permettre des opérations d'assainissement en toute sécurité, ce qui constitue une préoccupation majeure pour les travailleurs du secteur de l'assainissement.



## 6. Financement

Le financement suffisant du secteur WASH reste un obstacle majeur à la réalisation des cibles nationales pour le secteur WASH. Les données provenant de 20 pays participants révèlent un déficit de financement de 46 % entre les besoins répertoriés et les fonds disponibles pour atteindre les cibles nationales pour le secteur WASH. La plupart des pays ont adopté des plans/stratégies de financement pour l'eau potable et l'assainissement. Les budgets gouvernementaux varient considérablement, mais en moyenne, ont stagné après ajustement pour tenir compte de l'inflation entre 2021 et 2024. L'absorption des engagements de capitaux nationaux reste un défi pour de nombreux pays, entraînant une sous-utilisation des fonds disponibles. Les tendances en matière de recouvrement des coûts ont diminué entre 2021 et 2024. Dans de nombreux pays, cette situation est aggravée par des niveaux élevés d'eau non facturée, ce qui pose un problème important de viabilité financière. En moyenne, le total des dépenses pour le secteur WASH, toutes sources confondues (gouvernements, usagers, dons et financements remboursables), a augmenté sous l'effet de la croissance démographique et de l'inflation. La part des fonds provenant d'un financement remboursable est passée de 8 % à 14 % des flux de financement du secteur WASH entre 2021 et 2024.

### Élaboration et mise en œuvre des plans/stratégies de financement du secteur WASH

- **La plupart des pays ont des plans/stratégies de financement du secteur WASH :** Plus de 75 % indiquent avoir adopté des plans/stratégies de financement du secteur WASH pour l'eau potable et l'assainissement afin d'identifier les sources de financement et d'orienter les investissements. Cependant, seule la moitié d'entre eux ont déclaré les utiliser dans au moins certaines prises de décision. Les plans/stratégies de financement pour l'hygiène des mains et les pratiques WASH dans les établissements scolaires et les établissements de santé sont moins courants, bien que parfois intégrés dans des stratégies plus générales d'éducation ou de santé publique.

### Coûts estimatifs des plans/stratégies WASH

- **La plupart des coûts annuels estimés des plans/stratégies du secteur WASH sont attribués aux zones urbaines et aux investissements dans l'eau potable :** Pour un ensemble de 70 pays représentant au total 4,2 milliards d'habitants, le coût annuel de la mise en œuvre des plans et stratégies WASH est estimé à plus de 69 milliards de dollars des États-Unis (dollars É.-U.)<sup>2</sup>. Soixante pour cent des coûts estimés des stratégies WASH dont les pays font état concernent les zones urbaines, contre 40 % pour les investissements liés au secteur WASH en milieu rural. Soixante-sept pour cent des coûts estimés des stratégies du secteur WASH déclarés par les pays concernent des investissements dans l'eau potable, et 33 % des investissements dans l'assainissement.

<sup>2</sup> Ces plans et stratégies, qui couvraient des périodes allant de 1 à 30 ans, ont été annualisés et convertis en dollars des États-Unis à des fins de comparaison. Bien que différents gouvernements estimate les coûts de différentes manières, les données permettent d'en savoir plus sur la portée des stratégies nationales et les besoins généraux d'investissement pour le secteur WASH.

- **Peu de pays disposent de ressources financières suffisantes pour atteindre leurs objectifs nationaux** : Moins de 20 % des pays indiquent disposer d'un financement suffisant pour atteindre les cibles définies au niveau national, et moins de 25 % indiquent disposer d'un financement suffisant pour mettre en œuvre leurs plans WASH. Une amélioration progressive a été constatée entre 2018 et 2024. Au cours de cette période, le pourcentage de pays déclarant disposer de fonds suffisants pour atteindre les objectifs WASH a doublé pour l'assainissement urbain et rural et l'eau potable en milieu rural, même si les chiffres étaient faibles en 2018 (entre 7 % et 14 % pour l'assainissement et entre 7 % et 16 % pour l'eau potable en milieu rural) pour les 45 pays ayant participé au cycle GLAAS 2018/2019 comme au cycle GLAAS 2024/2025
- **Le secteur WASH accuse un déficit de financement** : Les données quantitatives communiquées par 20 pays font ressortir un déficit de financement de 46 % entre les besoins répertoriés et les fonds disponibles pour atteindre les cibles nationales pour le secteur WASH. Les données tendancielles de huit pays montrent que la disponibilité estimée des fonds destinés à l'assainissement urbain augmente et que le déficit de financement s'est atténué entre le cycle GLAAS 2021/2022 et le cycle GLAAS 2024/2025
- **Les pays signalent un déficit de financement dans plusieurs domaines clés** : Ces domaines concernent a) le manque de capital nécessaire à l'expansion des services, b) l'exploitation et la maintenance, ce qui conduit à différer les travaux d'entretien, et c) le manque de ressources humaines pour mettre en œuvre les programmes et assurer les services. Parmi les autres domaines présentant des déficits de financement figurent les projets de rénovation des infrastructures ; la gestion des boues fécales ; le renforcement des capacités institutionnelles ; les activités de suivi et d'évaluation ; et l'acquisition de matériel et de fournitures.

## Budgets publics nationaux WASH

- **Les estimations budgétaires par habitant varient considérablement d'un pays à l'autre** : Les gouvernements de 58 pays ont indiqué avoir consacré plus de 24 milliards de dollars É.-U. pour des dépenses affectées au secteur WASH, le budget moyen pour ce secteur atteignant 10 dollars É.-U. par habitant. Pour ces 58 pays, le budget annuel par habitant de l'État pour le secteur WASH était compris entre moins de 1 et 1 033 dollars É.-U.
- **En moyenne, les tendances budgétaires nationales WASH sont stationnaires lorsqu'elles sont ajustées en fonction de l'inflation** : Les données communiquées par 27 pays indiquent qu'en moyenne, les budgets publics du secteur WASH ont augmenté de 2,6 % par an, mais sont restés stationnaires lorsqu'elles sont ajustées en fonction de l'inflation entre 2021 et 2024.
- **Les allocations budgétaires publiques sont sous-utilisées dans nombre de pays** : Soixante pour cent des pays ont indiqué utiliser moins de 75 % des engagements financiers nationaux de dépenses consacrés à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu urbain et rural. Cela signifie que, dans ces pays, plus de 25 % des allocations budgétaires du secteur WASH restent inutilisées par les ministères concernés. Les principaux obstacles sont notamment la longueur et la complexité des procédures de passation des marchés publics, l'irrégularité des flux de financement et le retard pris dans les projets. Les faibles taux d'utilisation du budget limitent la capacité des gouvernements d'augmenter les dépenses consacrées au secteur WASH. Des taux d'exécution plus élevés des allocations budgétaires publiques pourraient contribuer à réduire le déficit de financement du secteur WASH.

## Recouvrement des coûts

- **Le recouvrement des coûts reste un défi pour la viabilité financière :** Moins d'un tiers des pays indiquent que les tarifs d'utilisation et la contribution des ménages sont suffisants pour recouvrer au moins 80 % des coûts d'exploitation et de maintenance. La comparaison des données de recouvrement des coûts transmises par les pays ayant répondu à l'enquête pays GLAAS entre le cycle 2021/2022 et le cycle 2024/2025 fait apparaître que, dans tous les sous-secteurs, moins de pays ont déclaré être en mesure de recouvrer 80 % des coûts d'exploitation et de maintenance à partir des tarifs et des contributions des ménages.
- **Causes et conséquences d'un recouvrement des coûts inefficace :** Les facteurs à l'origine d'un faible taux de recouvrement des coûts sont notamment le manque de volonté politique d'augmenter les tarifs au niveau nécessaire pour recouvrer les coûts, une tarification obsolète, une absence de tarification fixe et des tarifs trop bas pour que les coûts du système soient couverts. Le niveau élevé des pertes d'eau non facturées a été mentionné par certains pays comme un facteur particulièrement problématique pour améliorer le recouvrement des coûts. Dans le cadre de l'enquête pays GLAAS 2024/2025, 56 pays ont indiqué que l'eau non génératrice de revenus représentait en moyenne 39 % pour leurs trois plus importants prestataires. Les pays ont mentionné tout un ensemble de répercussions d'un recouvrement insuffisant des coûts, notamment des retards dans le paiement des obligations au titre de la dette, des retards dans les travaux d'entretien, une faible capacité d'investir dans les ressources humaines (pour le recrutement et la formation), des délais d'intervention plus longs et des retards dans le raccordement des ménages.

## Dépenses totales pour le secteur WASH

- **Dépenses annuelles globales :** Cinquante-huit pays ont déclaré des dépenses globales estimatives d'un montant de 70 milliards de dollars É.-U. pour le secteur WASH (au titre des dépenses d'équipement et d'exploitation et de maintenance). Ces 58 pays représentent une population de 2,1 milliards d'habitants, avec des dépenses annuelles de 34 dollars É.-U. par habitant, en moyenne, pour le secteur WASH, y compris les dépenses de l'État et les dépenses des usagers (ménages, commerce et industrie). Le total des dépenses, toutes sources confondues, a représenté en moyenne 0,83 % du produit intérieur brut (PIB). Il ressort des tendances des dépenses par habitant pour le secteur WASH qu'en moyenne, ces dépenses ont augmenté sous l'effet de la croissance démographique et de l'inflation.
- **Les dépenses par habitant et en pourcentage du PIB varient sensiblement selon les groupes de revenu :** Les dépenses WASH par habitant des pays à revenu élevé atteignent en moyenne près de 230 dollars É.-U. par habitant, contre 12 dollars É.-U. et 22 dollars É.-U. par habitant, en moyenne, dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur, respectivement. En revanche, les dépenses dans le secteur WASH en pourcentage du PIB sont plus importantes (1,35 %) dans les pays à faible revenu que dans les pays à revenu élevé (0,50 %).
- **Sources de financement des dépenses dans le secteur WASH :** D'après les données sur les dépenses communiquées par 40 pays, les dépenses des usagers, sous la forme de redevances tarifaires ou de paiements directs, ont contribué à 50 % des dépenses globales pour le secteur WASH, devant les dépenses inscrites au budget de l'État (33 %), le financement remboursable (14 %) et les subventions (3 %). Il ressort également des données sur les dépenses que le financement provenant de prêts remboursables est passé de 8 % à 14 % des flux de financement du secteur WASH entre 2021 et 2024, pour l'ensemble des pays ayant répondu à l'enquête.



## 7. Appui des partenaires de développement au secteur WASH

Si l'appui des partenaires de développement au secteur WASH reste important, les tendances de l'aide publique au développement (APD) restent globalement orientées à la baisse dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Néanmoins, la part des engagements d'APD en faveur de l'Afrique subsaharienne a nettement augmenté depuis 2020. Les partenaires de développement ont pris conscience de la baisse des ressources financières disponibles, et en raison de l'évolution de la situation dans le domaine de l'aide publique, pourraient être amenés à revoir sensiblement leurs stratégies et priorités futures pour le secteur WASH. Beaucoup cherchent à optimiser les ressources limitées disponibles pour l'APD pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du secteur WASH.

### APD disponible pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement

- **Les tendances de l'APD continuent de baisser dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :** Dans l'ensemble, l'APD concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement a continué de diminuer depuis les niveaux record atteints en 2018 et en 2019. Les engagements sont passés de 9,4 milliards de dollars É.-U. en 2022 à 8,5 milliards de dollars É.-U. en 2023 (soit 9 % de baisse) et les décaissements de 7,3 à 6,9 milliards de dollars É. U. (soit 5,5 % de baisse) au cours de la même période. Les engagements d'APD pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement enregistrent une diminution beaucoup plus significative que le montant total des engagements d'APD (1,1 % de baisse).
- **La répartition géographique de l'aide a considérablement changé depuis 2020 :** En Afrique subsaharienne, la part des engagements d'APD pour l'eau et l'assainissement est passée de 25 % en 2020 à 40 % en 2023, tandis qu'en Asie centrale et en Asie du Sud, elle enregistre un recul de 19 % à 11 %, et en Asie orientale et en Asie du Sud Est, un recul de 19 % à 6 %, sur la même période.
- **La part de l'APD consacrée à l'assainissement a diminué :** Les données tendancielles indiquent que la part de l'APD consacrée à l'assainissement varie entre 31 % et 40 % de l'APD à allouer, et qu'elle est passée d'un niveau record de 40 % en 2021 à 34 % en 2023.

### Stratégies, priorités et cibles des partenaires de développement pour le secteur WASH

- **Stratégies et objectifs :** Dix-sept partenaires de développement indiquent disposer d'une stratégie pluriannuelle spécifique pour l'eau ou le secteur WASH, et huit d'entre eux ont prévu de revoir leur stratégie pour l'eau ou le secteur WASH en 2024 ou en 2025 afin de renforcer la résilience climatique dans le secteur WASH, faire du renforcement des systèmes WASH une priorité plus importante, ajouter la question de la gestion de l'hygiène menstruelle et/ou repenser fondamentalement la conception des toilettes. Environ la moitié des partenaires de développement ont indiqué avoir défini des cibles spécialement centrées sur l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.

- **Priorités principales des partenaires de développement :** Il apparaît que la plupart des partenaires de développement accordent un degré de priorité élevé à quatre domaines : a) renforcement des politiques et des institutions pour permettre la prestation durable des services WASH, b) coordination et harmonisation des priorités avec les pays bénéficiaires pour l'eau et l'assainissement, c) renforcement des systèmes WASH et d) résilience climatique des systèmes WASH.
- **L'égalité des genres est une composante importante de l'APD dans le domaine de l'eau et de l'assainissement :** La part des décaissements d'APD pour l'eau et l'assainissement dont l'égalité des genres est une composante importante a augmenté entre 2010 et 2023, pour atteindre plus de 30 %. La moitié des partenaires de développement indiquent que les questions de genre font partie des cinq principales priorités d'aide publique de leur organisation, et un quart soulignent que la santé et l'hygiène menstruelles constituent un axe prioritaire ou important de leurs activités WASH.

## Mobilisation des fonds et orientations futures

- **Levée et mobilisation de fonds pour le secteur WASH :** À l'échelle mondiale, l'aide extérieure sous forme de dons et de financements remboursables représente moins de 18 % du financement total du secteur WASH. Conscients que les fonds nécessaires pour atteindre les cibles nationales dépassent le volume des flux financiers actuels et que l'aide au développement pourrait se raréfier ces prochaines années, les partenaires de développement cherchent à optimiser les ressources limitées disponibles pour mobiliser des fonds supplémentaires en faveur du secteur WASH auprès des gouvernements, du secteur financier commercial, du secteur privé et d'autres bailleurs de fonds.
- **Conséquences de l'évolution de la situation dans le domaine de l'aide au développement :** Les partenaires de développement reconnaissent qu'en raison de la baisse des ressources financières disponibles, ils pourraient être amenés à revoir sensiblement leurs stratégies et priorités futures pour le secteur WASH.



## 8. Cibles relatives aux moyens de mise en œuvre de l'ODD 6 (cibles 6.a et 6.b)

L'ODD 6 comprend deux cibles (6.a et 6.b) relatives aux moyens de mise en œuvre, mesurées par les indicateurs 6.a.1 et 6.b.1, respectivement.

Cibles de l'ODD 6	Indicateurs
<b>6.a.</b> D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	<b>6.a.1.</b> Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
<b>6.b.</b> Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	<b>6.b.1.</b> Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

La responsabilité du suivi des cibles de l'ODD 6 relatives aux moyens de mise en œuvre revient à l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

### Coopération internationale – cible 6.a des ODD

Après une légère reprise en 2022, les engagements et les décaissements d'APD pour le secteur de l'eau ont diminué en 2023. Les principales catégories d'aide pour ce secteur comprennent l'approvisionnement en eau et l'assainissement, les ressources en eau pour l'agriculture, l'énergie hydroélectrique, la politique sectorielle et la gestion des ressources en eau. L'alignement des bailleurs de fonds sur les plans nationaux des pays bénéficiaires est contrasté. Les pays à faible revenu font plus souvent état d'un faible alignement du financement que les pays à revenu plus élevé. Le secteur de l'eau sera probablement affecté par un environnement de l'APD moins favorable au cours des prochaines années.

- Les engagements et les décaissements d'APD pour le secteur de l'eau ont diminué :** Si les décaissements ont un peu augmenté en 2022, ils ont ensuite connu une légère diminution de 8,9 milliards de dollars É.-U. en 2022 à 8,7 milliards de dollars É.-U. en 2023. Les engagements d'APD en faveur du secteur de l'eau enregistrent un recul plus important de 11,4 milliards de dollars É.-U. en 2022 à 10,2 milliards de dollars É.-U. en 2023, signe que l'APD pourrait encore diminuer à l'avenir.
- L'approvisionnement en eau et l'assainissement ont bénéficié des décaissements d'APD les plus importants en 2023 :** Les décaissements ont été répartis comme suit : approvisionnement en eau et

assainissement (5,2 milliards de dollars É.-U., soit 61 %), ressources en eau pour l'agriculture (1,2 milliard de dollars É.-U., soit 14 %), énergie hydroélectrique (602 millions de dollars É.-U., soit 7 %), politique sectorielle (755 millions de dollars É.-U., soit 9 %), gestion des ressources en eau (300 millions de dollars É.-U., soit 4 %), élimination des déchets (305 millions de dollars É.-U., soit 4 %) et gestion des bassins fluviaux (214 millions de dollars É.-U., soit 3 %). Les décaissements d'APD pour l'éducation et la formation dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement ont atteint 74 millions de dollars É.-U. en 2023, soit moins de 1 % des versements pour le secteur de l'eau.

- **Quatre bailleurs de fonds ont contribué à hauteur de 60 % des versements d'APD au secteur de l'eau en 2023 :** L'Association internationale de développement (qui fait partie du Groupe de la Banque mondiale), le Japon, l'Allemagne et les institutions de l'Union européenne.
- **Le bilan de l'alignement des bailleurs de fonds sur les plans nationaux des pays bénéficiaires est contrasté :** En 2024, 30 % des pays ont signalé un faible alignement entre le financement des bailleurs de fonds et les plans nationaux dans le secteur de l'eau, les pays à faible revenu mentionnant plus souvent un faible alignement du financement que les pays à revenu plus élevé.
- **L'APD en faveur du secteur de l'eau risque de diminuer à l'avenir :** Depuis 2023, plusieurs bailleurs de fonds ont annoncé des réductions importantes de l'APD. L'OCDE prévoit une baisse de 9 à 17 % de l'APD en 2025, en sus des réductions déjà intervenues en 2024. Certains bailleurs de fonds bilatéraux qui ont annoncé une diminution de leur aide publique ont fourni collectivement en 2023 une contribution de 2,4 milliards de dollars des É.-U., soit 28 % de l'APD en faveur du secteur de l'eau. Les effets sur l'APD au secteur de l'eau devraient commencer à se manifester lors du prochain cycle de déclaration du Système de notification des pays créanciers de l'OCDE.
- **Conséquences d'une APD réduite pour les pays bénéficiaires :** S'il est vrai que les flux d'aide extérieure représentent une faible proportion des dépenses mondiales pour le secteur de l'eau, près de la moitié des pays indiquent qu'au moins un ministère de son gouvernement ou une de ses institutions publiques reçoivent des bailleurs de fonds une part importante (supérieure à 25 %) de leur budget pour le secteur WASH.

## Participation locale – Cible 6.b des ODD

La plupart des pays ont défini des procédures de participation pour la gestion de l'eau potable et des ressources en eau en milieu rural ; cependant, le degré de participation varie. Les possibilités de participation existent sous différentes formes et varient sensiblement selon les catégories de revenu. Dans l'ensemble, les populations rurales des pays à faible revenu ont moins accès à tous les types de mécanismes de participation et de transparence que celles des pays à revenu intermédiaire et élevé. Un obstacle important tient à l'insuffisance des ressources financières et humaines pour étayer la participation des usagers et des populations, dans la mesure où très peu de pays indiquent avoir les ressources financières ou humaines nécessaires. Le fait de disposer d'un organisme ou d'une institution désigné(e) responsable des procédures de participation est étroitement lié à un niveau de participation supérieur.

- **La plupart des pays ont établi des procédures de participation :** Quatre-vingt-douze pour cent des pays indiquent avoir défini des procédures pour la participation locale aux lois ou aux politiques relatives à l'eau potable en milieu rural, contre 89 % en ce qui concerne la planification et la gestion des ressources en eau.

- **Le niveau de participation varie selon les sous-secteurs et les régions** : Près de 40 % des pays font état d'un niveau élevé de participation locale pour l'eau potable en milieu rural, et 28 % pour la planification et la gestion des ressources en eau. La part de ceux qui mentionnent un niveau élevé de participation locale pour l'eau potable en milieu rural est nettement plus élevée en Asie centrale et en Asie du Sud (67 %), par rapport à la moyenne mondiale (38 %).
- **Les possibilités de participation existent sous différentes formes et varient sensiblement selon les catégories de revenu** : Environ un tiers des pays indiquent que leurs populations rurales ont accès à des informations publiques (31 %), à des possibilités régulières de participation publique (37 %), à des systèmes officiels leur permettant de donner leur avis (36 %) et à des mécanismes de règlement des litiges par l'intermédiaire des autorités de régulation (38 %). Les populations rurales des pays à faible revenu ont moins souvent accès à tous les types de mécanismes de participation et de transparence que celles des pays à revenu intermédiaire et élevé.
- **Les ressources financières et humaines sont insuffisantes pour soutenir la participation des usagers et des populations** : Seuls 9 % des pays indiquent disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir la participation des usagers et des communautés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural, et seulement 11 % en ce qui concerne la planification et la gestion des ressources en eau. De même, seuls 13 % des pays indiquent disposer de ressources humaines suffisantes pour soutenir la participation en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable en milieu rural ou la planification et la gestion des ressources en eau.
- **Le fait de disposer d'un organisme ou d'une institution désigné(e) responsable des procédures de participation est lié à des niveaux de participation plus élevés** : Quarante-sept pour cent des pays indiquent disposer d'un organisme ou d'une institution désigné(e) responsable et avoir des niveaux élevés de participation pour l'assainissement et l'eau potable en milieu rural, tandis que les pays où le niveau de participation est faible sont seulement 2 % à mentionner l'existence d'un organisme ou d'une institution responsable.



## 9. Principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté

Les droits humains à l'eau et à l'assainissement et le principe fondamental selon lequel personne ne doit être laissé de côté sont largement reconnus dans les constitutions, les législations et les politiques nationales. Cependant, il n'a été adopté que partiellement des mesures permettant de suivre les progrès et d'allouer des ressources financières pour atteindre les groupes défavorisés. Notion centrale de la cible 6.1 des ODD, l'accessibilité financière est toujours dépourvue de définition commune, et moins de la moitié des pays ont fixé des cibles ou défini des indicateurs. Parmi les points positifs, la plus grande partie des pays ont déclaré disposer de mécanismes financiers tels que les aides financières ou une tarification réduite pour rendre les services WASH plus abordables, en particulier dans les zones urbaines.

### Droits humains à l'eau et à l'assainissement

- **Les pays reconnaissent largement les droits humains à l'eau et à l'assainissement :** Quatre-vingt-sept pour cent indiquent reconnaître le droit à l'eau dans leur constitution ou leur législation et 83 % reconnaissent le droit à l'assainissement.

### Accessibilité financière des services WASH

- **Moins de la moitié des pays disposent de définitions, de cibles et d'indicateurs pour l'accessibilité financière :** Quarante deux pour cent des pays ont défini l'accessibilité financière des services WASH dans leurs politiques ou plans. Quarante-cinq pour cent indiquent avoir adopté une cible nationale pour l'accessibilité financière de l'eau potable, et 47 % des indicateurs nationaux de l'accessibilité financière. Dans de nombreux cas, les cibles ou indicateurs mentionnés établissent un seuil reposant sur le pourcentage du revenu disponible des ménages consacré aux services WASH. Plusieurs pays indiquent recourir à des enquêtes, notamment sur le niveau de vie ou les dépenses des ménages, pour évaluer l'accessibilité financière et mettre en œuvre des révisions tarifaires.
- **Les dispositifs financiers visant à rendre les services abordables sont plus courants dans les systèmes urbains :** Les pays ont plus fréquemment adopté un dispositif financier pour l'eau potable en milieu urbain (67 %) et l'assainissement en milieu urbain (63 %) ; ils l'ont fait moins fréquemment pour l'eau potable en milieu rural (60 %) et l'assainissement en milieu rural (56 %), et moins fréquemment encore pour l'hygiène des mains (40 %). Des dispositifs financiers tels que la gratuité des services, les aides financières et la tarification réduite contribuent à rendre les services WASH abordables pour les ménages, particulièrement dans le cas des populations rurales ou des populations en situation de vulnérabilité.

## Mesures d'équité en faveur des populations et des milieux vulnérables

- La plupart des pays prévoient des mesures dans leurs politiques ou plans à cet égard, mais sont moins nombreux à évaluer les progrès ou à allouer des ressources dans ce domaine : La plupart des pays indiquent avoir adopté des politiques et des plans d'assainissement comportant des mesures spécifiques en faveur des personnes en situation de pauvreté (85 %), des personnes touchées par une situation d'urgence ou une catastrophe (84 %), des personnes handicapées (83 %), des habitants des régions isolées ou difficiles d'accès (78 %) et des populations autochtones (76 %). Les groupes pour lesquels il est le plus souvent fait état de progrès dans la couverture des services d'assainissement, et pour lesquels ces progrès font l'objet d'un suivi, sont les populations victimes de situations d'urgence et de catastrophes (75 %) et les personnes déplacées ou réfugiées (59 %). Moins d'un tiers des pays ont adopté des mesures spécifiques pour allouer des ressources financières à l'amélioration de la couverture des services d'assainissement pour les populations et les zones mal desservies.

## Mesures en faveur des femmes et des filles

- **Les pays sont nombreux à inclure dans leurs politiques et plans des mesures visant à ce que les femmes et les filles bénéficient dûment des services WASH :** Les pays indiquent que leurs politiques et plans comportent des mesures visant spécifiquement à atteindre les femmes et les filles pour les services d'assainissement (78 %), d'eau potable (76 %) et d'hygiène des mains (70 %). Les pays où ces mesures sont les plus courantes sont les pays à revenu faible, intermédiaire inférieur et intermédiaire supérieur.
- **Les mesures de financement ciblant les femmes et les filles pour l'affectation des ressources sont lacunaires dans tous les pays, quelle que soit la catégorie de revenu :** Peu de pays indiquent disposer de mesures visant spécifiquement à allouer des ressources financières aux femmes et aux filles pour l'assainissement (24 %), l'eau potable (27 %) et l'hygiène des mains (24 %) et appliquer systématiquement de telles mesures.

## Santé et hygiène menstruelles

- **La santé et l'hygiène menstruelles figurent dans les politiques et plans WASH de la plus grande partie des pays :** Soixante-trois des pays intègrent la santé et l'hygiène menstruelles dans leurs politiques et plans WASH. Cependant, seuls 25 % indiquent avoir adopté des cibles de couverture. Les politiques/plans WASH des établissements scolaires et de santé sont ceux dans lesquels la santé et l'hygiène menstruelles figurent le plus souvent.



## 10. Climat et secteur WASH

Les problématiques liées au climat sont progressivement intégrées aux systèmes WASH. Quatre-vingt pour cent des pays tiennent compte des risques liés à la variabilité du climat et au changement climatique dans leurs politiques/plans WASH. Des efforts sont en cours pour établir et normaliser des indicateurs de suivi au niveau mondial. En 2023 et en 2024, on a constaté une nette augmentation du nombre de pays procédant à des évaluations des risques climatiques afin d'obtenir des données probantes pour la prise de décisions concernant les politiques, plans et programmes dans ce domaine. Deux tiers des demandes de financement pour l'action climatique dans le secteur WASH auraient abouti. La part de l'APD consacrée au changement climatique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement a triplé en pourcentage des décaissements entre 2010 à 2022.

### Définition et intégration dans les politiques

- **Les pays et les partenaires de développement ont des définitions diverses de la résilience climatique dans le domaine WASH :** Trente-neuf pour cent pays indiquent disposer d'une définition des services WASH résilients au changement climatique, de même que la moitié environ des partenaires de développement. S'il n'existe pas encore de définition commune des services WASH résilients au changement climatique, celles qu'utilisent les pays et les partenaires de développement ont certains éléments communs. Des efforts sont en cours à l'échelle du secteur pour harmoniser les définitions et faire en sorte que des définitions communes soient utilisées ; le partenariat « Assainissement et eau pour tous » a élaboré une définition normative commune des services WASH résilients au changement climatique.
- **Intégration des enjeux climatiques dans les politiques/plans WASH :** Les pays sont plus enclins à traiter les risques liés à la variabilité du climat et au changement climatiques (80 %) que de la résilience climatique des technologies et des systèmes de gestion WASH (73 %) ou de l'atténuation du changement climatique (70 %). En outre, les questions climatiques sont plus fréquemment abordées dans les plans relatifs à l'eau potable et à l'assainissement que dans les plans institutionnels pour le secteur WASH.
- **Mesures en faveur des populations affectées :** Soixante-huit pour cent des pays prévoient dans leurs politiques/plans WASH des mesures afin d'atteindre les populations touchées de manière disproportionnée par le changement climatique ; cependant, les pays sont toutefois nettement moins nombreux à prévoir des mesures de suivi (42 %) ou de financement (20 %) à cet égard.

### Évaluation et suivi des risques pour un secteur WASH résilient au changement climatique

- **Les pays évaluent de plus en plus les risques climatiques dans le contexte du secteur WASH :** Plus de 50 % ont évalué les risques induits par le changement climatique pour le secteur WASH, dont plus de 60% de ces évaluations ont été menées en 2023 et en 2024. Les pays ont fait état de plusieurs types d'évaluations des risques climatiques réalisées à différents niveaux : national, infranational, municipal et sectoriel. Des évaluations supplémentaires sont menées pour les bassins versants, les régions côtières et les systèmes WASH.

- **Les évaluations des risques climatiques sont utilisées dans le cadre de l'élaboration des politiques, des plans et des budgets :** La nécessité de procéder à des évaluation des risques climatiques a parfois été mise en évidence lors du processus de formulation d'un programme d'action national sur l'adaptation, ou lors de l'élaboration et de la révision des politiques et stratégies relatives au secteur WASH. Les évaluations des risques climatiques sont utilisées dans le cadre de l'élaboration des politiques et stratégies climatiques nationales, dans le cadre des politiques de gestion des risques de catastrophe et aux fins de l'intégration de la résilience climatique dans le secteur WASH.
- **L'absence d'indicateurs normalisés compromet le suivi :** La plupart des pays ne disposent pas encore d'indicateurs normalisés permettant un suivi régulier de la résilience climatique du secteur WASH. Les indicateurs de la résilience climatique les plus fréquents sont ceux qui concernent l'eau potable en milieu urbain, 39 % des pays déclarant disposer de tels indicateurs. Seuls 28 % des pays indiquent disposer d'indicateurs de la résilience climatique pour l'assainissement en milieu rural. En 2024, l'OMS et l'UNICEF ont lancé une étude visant à identifier des indicateurs permettant un meilleur suivi national et mondial de la résilience climatique du secteur WASH.

## Financement de l'action climatique et appui des partenaires de développement

- **Les pays progressent dans l'obtention de financements pour l'action climatique :** Soixante pour cent indiquent avoir sollicité des financements externes pour des projets WASH liés au changement climatique. Parmi les demandes soumises, 63 % ont été acceptées et 2,3 milliards de dollars É.-U. ont été reçus. Quinze pays ont indiqué que leur demande étaient toujours en cours d'élaboration ou d'approbation. Les pays reçoivent les financements pour l'action climatique provenant de fonds pour le climat, de banques multilatérales de développement et d'autres institutions financières internationales.
- **Principales difficultés entravant l'accès aux fonds climatiques :** Les principales difficultés rencontrées par les pays dans l'accès aux fonds climatiques sont notamment la nécessité de proposer des projets financables, les conditions d'approbation exigées par les organismes de financement, le manque de capacités humaines dans les principales agences gouvernementales, les longs délais de traitement, le manque de données climatiques pour appuyer l'élaboration des projets, les niveaux élevés d'exigences de cofinancement, la faible priorité accordée au secteur et le manque de coordination entre les ministères chargés du secteur.
- **Une plus grande part de l'APD à l'eau et à l'assainissement est destinée à l'adaptation au changement climatique plutôt qu'à l'atténuation :** En 2023, 31 % des versements d'APD consacrés à l'eau et à l'assainissement (2,2 milliards de dollars É.-U.) étaient destinés à l'adaptation au changement climatique en tant qu'objectif principal ou important, tandis que 14 % (995 millions de dollars É.-U.) étaient destinés à l'atténuation du changement climatique en tant qu'objectif principal ou important. La part de l'APD consacrée à l'eau et à l'assainissement et destinée à l'adaptation au changement climatique en tant qu'objectif principal ou important a triplé en pourcentage des versements entre 2010 et 2022. Cependant, elle a diminué de 5 % en 2023. La plupart des partenaires de développement abordent la résilience, l'atténuation et l'adaptation face au changement climatique dans leur aide/programmation WASH, l'adaptation étant le thème le plus courant et l'atténuation le thème le moins courant.



# 11. Pays, territoires et partenaires de développement participant au cycle GLAAS 2024/2025

## Pays et territoires (105 au total)

Afrique du Sud, Albanie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, El Salvador, Équateur, Éthiopie, Fidji, Gambie, Géorgie, Ghana, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Îles Turques-et-Caïques, Iraq, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Liban, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Sri Lanka, Soudan, Tchad, territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Source : Enquête pays GLAAS 2024/2025.

## Partenaires de développement participant au cycle GLAAS 2024/2025 (21 au total)

Agence autrichienne de développement (ADA, Autriche), Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID, Espagne), Agence française de développement (AFD, France), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA), Banque africaine de développement (BAfD), Banque asiatique de développement (BAsD), Banque mondiale, Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (FCDO, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), Commission européenne, Fondation Gates, IRC (Centre international pour l'eau et l'assainissement), Fondation Osprey, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds pour l'assainissement et l'hygiène (SHF), Institut Camões pour la coopération et la langue, I.P. (Portugal), Ministère fédéral de la coopération économique et du développement (BMZ, Allemagne), Organisation mondiale de la Santé (OMS), WaterAid, Water For People, Water.org.

Source : Enquête GLAAS 2024/2025 auprès des partenaires de développement.



<https://glaas.who.int>  
Contact courriel : [glaas@who.int](mailto:glaas@who.int)